

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du jeudi 20 mai 2021

La séance est ouverte à 20 heures par Monsieur Joël MUGNIER, Maire de THUSY.

Présents :

M. Joël MUGNIER Maire, M. Roland CARTIER 1er adjoint, Mme Christine CADOUX 2ème adjointe, M. Serge FABBIAN 3ème adjoint, Mme Murielle LAPERRIERE 4ème adjointe, Mme Karen STRADY, M. Alain BONNET, Mme Laura BERTHET, M. Stéphane BUISSON, Mme Joëlle GOLLIER-MERCIER, M. David BULLE, Mme BARELLE Stéphanie, M. Thomas GONTHIER, Mme Pascale JACQUEMIN.

Absents :

M. Emmanuel VIDAL

CADOUX Christine a été élue secrétaire de séance.

1. Sujets soumis à délibération

❖ Délibération N°16-2021 : Remerciements départ agent municipal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Madame Deborah BOISSIEUX, secrétaire de mairie, a annoncé son départ de la collectivité.

Afin de la remercier pour tous les services rendus à la commune, il propose de lui offrir un cadeau le jour de son départ, sous forme d'une carte cadeau au restaurant « Yoann CONTE » d'une valeur de 500€.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'OFFRIR une carte cadeau au restaurant « Yoann CONTE » pour un montant de 500€**

❖ Délibération N°17-2021 : Attribution des subventions aux associations et participation Caisse des Ecoles 2021

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil municipal que lors du vote du budget, une enveloppe globale de 6000 € a été allouée pour les subventions aux associations (compte 6574).

Il convient à présent de répartir ce montant à destination de plusieurs associations.

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal les sommes allouées en 2020 :

Ligue contre le cancer150€

DDEN	60€
AS Collège de Poisy	200€
Mission Locale Jeune	550€
Ass. « My Thusy is Rich »	150€
Asso. Des Paralysés de France	150€
Alzheimer Haute Savoie	150€
Comité Départemental Handisport	200€
Protection Civile 74.....	150€
Assoc. des lieutenants de Louveterie	50€
Thusy en Trail	100€
ASS de Sillingy.....	200€
Association de la Mandallaz.....	200€
3'Ptit's points.....	3352€ (2019+2020)
Etoile sportive de Chilly.....	200€
Divers associations.....	238€

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'allouer les sommes suivantes pour 2021 :

Ligue contre le cancer	150€
Mission Locale Jeune	700€
Ass. « My Thusy is Rich »	150€
Asso. Des Paralysés de France	150€
Alzheimer Haute Savoie	150€
Comité Départemental Handisport	200€
Protection Civile 74.....	150€
Assoc. des lieutenants de Louveterie	100€
Thusy en Trail	100€
ASS de Sillingy.....	250€
Association de la Mandallaz.....	250€
3'Ptit's points.....	1592€
Etoile sportive de Chilly.....	250€
Cancer du sein.....	150€
Les restaurants du cœur.....	200€
Divers associations	1458 €

➤ Soit un total de 6000€

Il est précisé également que conformément à ce qui avait été décidé lors du vote du budget, une participation de 7500 euros sera attribuée au budget de la Caisse des écoles (50 euros par élève) pour l'achat de fournitures scolaires au compte 657361.
Il est proposé également la participation au séjours vacances FOL (Fédération des Œuvres Laïques) à hauteur de 4.30€/j.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER les montants proposés ci-dessus aux associations pour 2021.**
- **D'APPROUVER le montant de la participation 2021 au budget Caisse des Ecoles à hauteur de 7500 euros.**
- **D'APPROUVER le montant de la participation journalière 2021 à la FOL à hauteur de 4.30euros/jours**

❖ **Délibération N°18-2021 : Budget Principal 2021 – Décision Modificative N°1**

Monsieur Le Maire informe d'un remboursement de taxe d'aménagement concernant le dossier SAS LELU FRUITIER Ismaël pour un montant de 2433.73 euros.

Ce remboursement doit être effectué sur l'imputation 10226 (Chapitre 10 - Investissement Dépenses) sur lequel aucun crédit n'a été inscrit au budget 2021.

Il convient donc d'effectuer une Décision Modificative au budget 2021 de la façon suivante :

- + 2433.73 euros au 10226 (Taxe d'Aménagement - Investissement Dépenses)
- 2433.73 euros au 020 (Dépenses Imprévues – Investissement Dépenses)

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER la délibération modificative n°1 suivante :**
 - + 2433.73 euros au 10226 (Taxe d'Aménagement - Investissement Dépenses)
 - 2433.73 euros au 020 (Dépenses Imprévues – Investissement Dépenses)

❖ **Délibération N°19-2021 : Budget Principal 2021 – Adoption du budget primitif 2021 : Retire et remplace la délibération 14-2021 pour erreur matérielle**

Monsieur Le Maire informe du mail de la Préfecture concernant la délibération du vote du budget 2021 et sur laquelle les reports 2020 manquaient. Il convient donc de refaire cette délibération pour erreur matérielle de la façon suivante :

Le Conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'Instruction M14 et notamment son article L 1612-7 selon lequel n'est pas considéré en déséquilibre le budget dont une section est votée en suréquilibre,

Vu les prévisions et réalisations de l'exercice 2020,

Vu le compte de gestion dressé par le Comptable,

Vu le projet modifié du budget primitif 2021, intégrant les reports de 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le budget primitif 2021 modifié et arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	904 800.00 €	904 800.00 €
Section d'investissement (dont reports)	878 438.11 €	932 552.57 €
TOTAL	1 783 238.11 €	1 837 352.57 €

2.Sujets non soumis à délibération

❖ Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :

- Présentation du Rapport des Orientations Budgétaires 2021
- Présentation du projet de Pacte de Gouvernance



Le 25 mai 2021

Le Maire

Joël MUGNIER